

GENDARMERIE NATIONALE
 COMPAGNIE 00^e ESCADRON

UNITÉ (CLAIR)
 BT

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)
 PV n° 586 du 11/12/1993

BORDEREAU D'ENVOI
 CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
 QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
 ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
 ← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

DATE DES FAITS (JOUR, MOIS, AN OU PÉRIODE)
 le 11/12/1993 vers 00 H 15.

LOCALISATION DES FAITS (COMMUNE, LIEU-DIT, CODE DÉPARTEMENT)

ENQUÊTE

PRÉLIMINAIRE FLAGRANT DELIT COMMISSION ROGATOIRE

AUTRE CAS
 RENSEIGNEMENT ADMINIS.

OBJET DE LA PROCÉDURE
ANALYSE : OBSERVATION DE PHENOMENES LUMINEUX.

REFERENCES : C.M. n° 32 600 DEF/Gend/O.E./D.E.Rens. du 08/11/85

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
01	Procès-verbal de synthèse.
02	Procès-verbal d'audition de L J
03	Procès-verbal de saisie d'une cassette vidéo.
04	Procès-verbal d'audition de M C, ép. L
05	Procès-verbal d'audition de L A
06	Procès-verbal d'audition de S s
07	Lettre de Mme. A J
08	Procès-verbal de C J.

SUITE DU BORDEREAU D'ENVOI SUR LA PAGE SUIVANTE

INDEXATION DÉPART ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES.

1 Monsieur le Préfet

2 Monsieur le Procureur de la République

3 Général Commandant la Région Aérienne.

4-5 Ministre de la Défense - D.G.G.N.

1 Commandant de Compagnie.

AUX ARCHIVES VOIR LA SUITE DES DESTINATAIRES SUR LA PAGE SUIVANTE.

VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT
 LE

MDLC V
 Commandant la Brigade

SIGNATURE

GENDARMERIE NATIONALE
 COMPAGNIE D'OPERATION
 UNITE
 BT
 PROCES-VERBAL (N°/ANNEE)
 PV N°586 du 11.12.93

**PROCEDURE
 DE RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF**

**PROCÈS-VERBAL
 DE SYNTHÈSE**

N° PIECE : 01
 N° FEUILLET : 01/02

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)
ANALYSE : OBSERVATION DE PHÉNOMÈNES LUMINEUX : (O.V.N.I.)
REFERENCES : C.M. n° 32 600 DEF/Gend/O.E/D.E. Rens. du 8 novembre 1985.

DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES *NOUS TROUVANT A (LIEU)*
 Ce jour Quatorze janvier mil neuf cent quatre vingt quatorze, au bureau de notre
 unité,
 nous soussigné(s) B P & P F , Gendarmes A.P.J. à la Compagnie de
 , en résidence à
 Vu les articles
 rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PREAMBULE

--- Le onze décembre mil neuf cent quatre vingt treize, dès huit heures, nous sommes avisés par la brigade de son intervention durant la nuit écoulée sur demande du Centre Opérationnel de la Gendarmerie à au domicile de M. L J (commune de ; lieu-dit) où il a été signalé des apparitions de phénomènes lumineux.
 --- La patrouille transportée sur les lieux n'a constaté aucun phénomène.

EXPOSE DES FAITS

--- Trois membre d'une même famille déclarent avoir été les témoins dans la nuit du 10 au 11 décembre 1993 de phénomènes lumineux apparus dans le ciel entre 00H15 et 03H00 à intervalles irréguliers et se situant sur le communes de
 --- Il s'agit de M. L J , 37 ans, stagiaire, de sa femme M C , 31 ans, employée de maison et de leur fille L A 13 ans, collégienne.

CONSTATATIONS ET MESURES PRISES

--- De même que pour la patrouille dépêchée par la brigade de aucune constatation ne peut être effectuée lors de notre transport sur les lieux, le phénomène lumineux n'ayant laissé aucune trace au sol.
 --- Un message de compte rendu est adressé à notre Commandant de Compagnie : MSG N° 246/M.

ENQUETE

--- M. L nous remet spontanément une cassette vidéo sur laquelle il a filmé le phénomène ; celle-ci fait l'objet d'un procès verbal de saisiePièce n°03.
 Ce scellé est conservé par notre unité à la disposition des organismes compétents.

Les Enquêteurs,

ENQUETE

SUITE

--- M. L , sa femme et sa fille sont entendus.....
.....Pièces n° 02;04;05.

--- Nous recevons une déclaration de Melle S S , 20 ans,
étudiante demeurant qui apporte par son témoi-
gnage la confirmation d'un phénomène lumineux apparu dans le ciel à
l'heure et à proximité des faits relatés.....
.....Pièce n° 06.

--- Nous faisons procéder par l'intermédiaire de la brigade de la
Gendarmerie de l'Air de à l'observation des mouvements
aériens sur le secteur précité par l'OPO du Centre de Détection et de
Contrôle du site de : aucun mouvement aérien
particulier n'a été détecté.

--- La Brigade de Gendarmerie de nous fait parvenir un courrier
qu'elle reçoit de Mme A J , demeurant
dans lequel elle signale que la discothèque " ",
commune de utilise un laser qui serait à l'origine des
reflets lumineux signalés par la presse.....
.....Pièce n° 07.

--- Après vérifications, une convocation est adressée à M. C J ,
40 ans, gérant du et qui demeure commune de
L'intéressé se présente à notre unité le 11/01/1994 pour y être entendu..
.....Pièce n° 08.

CLOTURE

--- L'enquête effectuée ne fait pas ressortir avec certitude l'origine
des phénomènes lumineux apparus dans la nuit du 10 au 11 décembre 1993.

Fait est clos à le 14/01/1993.

Les enquêteurs,

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES

NOUS TROUVANT A (LIEU)

Ce jour onze décembre mil neuf cent quatre vingt treize à douze heures trente

nous soussigné(s) F. , P , Gendarme de la compagnie en résidence à la BT
 , Agent de Police Judiciaire

Vu les articles 20 et 75 à 78 du C.P.P.

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

A douze heures trente cinq procédant à l'enquête concernant la vision d'un phénomène lumineux dans l'espace, monsieur L , J nous remets spontanément une cassette vidéo sur laquelle il a filmé la scène.

L J étant témoin des faits objet de notre enquête et assistant à celle-ci, nous donne par écrit son assentiment exprès formulé comme suit:

"Sachant que je puis m'y opposer, je consens expressement à ce que vous opérerez les saisies que vous jugerez utiles à l'enquête en cours".

----- (Assentiment joint) -----

Pour reconnaissance et explications, nous lui présentons la cassette VHS-C de marque BASF type EC-45 PAL-SECAM dans son boîtier qui déclare: --

La cassette que vous me présentez et que je vous ai remis spontanément contient le film que j'ai fait concernant le phénomène lumineux, vu par ma femme, ma fille A et moi-même. Ce film est en deux parties. La première en partant du début de bande correspond à la deuxième fois où j'ai filmé car après avoir filmé quelques instants hier soir j'ai rembobiné la bande au début, d'ou l'inversement. -----

Nous déclarons à L , J saisie de cet objet. Nous en portons mention sur l'inventaire des pièces à conviction et les plaçons sous scellé N°1-UN que paraphe avec nous L , J . -----

L'objet saisi sera mis à disposition du procureur de la République à en même temps que les pièces de la procédure.

Après lecture faite par lui-même L , J signe avec nous le présent procès-verbal. -----

Le onze décembre mil neuf cent quatre vingt treize à onze heures quarante cinq. -----

La personne présente.

L'A.P.J.

B.T.

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

586 / 93

PROCÉDURE

DE RENSEIGNEMENTS
ADMINISTRATIFS
PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

DE TENDIN

N° PIÈCE

8

N° FEUILLET

1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour 11 Décembre 1993 à 11 heures 50,

nous soussigné(s) G J. , Gendarme, APJ

vu les articles 20 & 75

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

L J

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

M/

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

FILIACTION

DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS

SITUATION DE FAMILLE

Marié

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

stagiaire.

Je réside à
situé à l'Ouest de l'agglomération. Cette nuit vers 01 H 45
mon épouse accompagnée de ma fille A âgée de 13 ans sont
arrivées à la maison. Elles sont arrivées très impressionnées
et m'ont annoncé qu'il y avait un problème lumineux dans le
ciel et qu'elles avaient été suivi en voiture depuis une dizaine
de kilomètres. Je suis sorti sur la terrasse et j'ai constaté
dans le ciel une forme cylindrique. Plusieurs projecteurs
éclairaient verticalement en direction du sol. La couleur était
blanche-bleutée avec le bleu plus soutenu. Pour donner une
appréciation sur la couleur, ça ressemblait à un arc de soudeur
électrique mais moins vif. La forme a stationné dans le
noir. Elle bougeait lorsqu'il y avait de la lumière principalement
des phares de voiture. Ma femme a pris la voiture et a
repris le chemin d'où elle était venue et la lumière l'a suivie.
Au retour de ma femme, je suis monté dans le véhicule et nous
sommes partis vers et j'ai vu que la forme était derrière
nous. J'ai fait demi tour. La lumière s'est stabilisée et à
ce moment là j'ai bien vu le phénomène. Il y avait entre 15 et
20 Projecteurs qui se sont mis à tourner sur eux même. J'ai
regagné mon domicile mais la lumière était bien moins forte. Il
était aux environs de 3 heures. J'ai aussitôt allumé la lumière
extérieure du parc mais la forme disparaissait petit à petit.

J'ai filmé à l'aide de mon caméscope l'événement. J'ai
visionné ensuite la prise de vue mais l'image n'a rien à voir
avec ce que j'ai constaté. Durant le temps de l'observation je
voyais les étoiles à travers cette forme. Je consent à vous
remettre l'original de la bande magnétique aux fins d'expertise

Le 11 Décembre 1993 à 12 heures 20

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus,
j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y
retrancher.

La personne entendue

L.A.P.J.

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour onze décembre mil neuf cent quatre vingt treize à onze heures quarante cinq

nous soussigné(s) F. , P. , Gendarme APJ de la compagnie en résidence à la
BT

vu les articles 20 et 75

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

M. CI

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

F,

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

FILIAISON

DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS

SITUATION DE FAMILLE

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

, femme de ménage, qui déclare: ----

--Hier soir et plus précisément ce matin à 01 heure 15 alors que je circulais sur le CD avec mon véhicule, j'ai remarqué dans l'espace la présence d'un objet lumineux. J'ai été surprise et j'ai freiné. La première fois que je l'ai vu, cet objet lumineux se trouvait sur ma droite en venant de . Je précise qu'à bord du véhicule se trouvait ma fille A . L'objet gardait toujours la même distance entre lui et nous car lorsque nous ralentissions, il ralentissait et lorsque nous accélérions, il accélérail. Le chemin que j'ai emprunté est le suivant: au bois j'ai pris le CD en direction de , j'ai roulé sur cet axe jusqu'à et dans cette commune j'ai pris la direction de en prenant un axe secondaire. Sur les hauts de j'ai stoppé mon véhicule pour mieux voir et entendre éventuellement un bruit de moteur. Lorsque j'ai stoppé le moteur et éteint les lumières, nous n'avons rien entendu et après s'être stabilisé quelques secondes l'objet s'est éloigné très rapidement. Voyant cela je suis remonté dans la voiture et je l'ai remise en marche. Je suis repartie en direction de mon domicile. En arrivant à la hauteur du château j'ai constaté à nouveau la présence de l'objet mais cette fois-ci sur ma gauche. J'apporte une autre précision de à l'objet était sur ma droite. L'objet m'a suivi sur ma gauche jusqu'à mon domicile A cet endroit j'ai déposé ma fille pour qu'elle réveille son père et moi-même j'ai repris la route pour me positionner sur les hauts de . L'objet m'a donc toujours suivi. Sur les hauts je me stationné et l'objet est resté environ cinq minutes en stationnaire. Par la suite j'ai commencé à redescendre vers mon domicile et l'objet a disparu. Nous avons discuté quelques minutes sur ce phénomène et ma fille a dit "si j'allumais les lumières extérieures, il reviendrait peut-être". Elle s'est amusée à faire clignoter les lumières et rapidement l'objet est revenu puis reparti aussi vite. Mon mari a donc dit "on devrait prendre la voiture pour mieux la filmer si jamais il revient". Nous avons été jusqu'au château et nous n'avons rien vu. Par la suite mon mari a regardé derrière et s'est aperçu que l'objet était revenu. Il m'a demandé de faire demi-tour et là l'objet était face à nous. Il l'a filmé quelques secondes. Là il s'éloignait vers . Pendant quelques minutes l'objet venait et repartait. ----
La personne entendue. L.A.P.J.

Par la suite on s'est contenté de regarder. -----

Nous étions impressionnés. -----

Dans le ciel il n'y avait qu'un objet mobile. Le ciel était très étoilé. J'ai déjà vu des lasers en fonctionnant et je suis sûr que cela n'en n'était pas un. -----

Je n'ai vu aucune matière en cela je veux dire que j'ai vu seulement des ronds de lumière bleue qui formait un cercle. L'objet tournait sur lui-même et parfois pivotait dans le sens de la hauteur, et la nous j'ai remarqué des lumières bleues à l'intérieur. -----

Pour moi l'objet était très volumineux mais je ne peux dire la grandeur approximative. L'objet ne s'est jamais posé sur le sol. -----

L'objet changeait de direction, d'altitude, de vitesse mais ne changeait pas de couleur ni de forme. Il n'y avait aucune condition atmosphérique particulière. -----

De ces faits j'ai constaté qu'en fait cet objet suivait les lumières mobiles car à plusieurs reprises lorsque j'ai éteint les feux de la voiture l'objet disparaissait. -----

--- Ce jour onze décembre mil neuf cent quatre vingt treize à douze heures vingt. -----

--- Lecture faite par moi des renseignements d'état-civil et de la déclaration ci-dessus, en laquelle je persiste et n'a rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher. -----

La personne entendue.

L'A.P.J.

Compagnie :

Unité :

BT

PROCES - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

AUDITION

C.U. - PV 00586/93

N° PIÈCE

5

N° FEUILLET

1

Nous soussigné : gendarme B. P. , en résidence à
Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation
du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant à , au bureau de notre unité, entendons:

L. A. , 13 ans,
née le à
demeurant

célibataire, collégienne, nationalité française,

qui déclare le onze décembre mil neuf cent quatre vingt treize
à douze heures et quarante trois minutes:"

""" Cette nuit, vers 01H30, je me trouvais avec ma mère dans son véhicule.
Nous avons quitté où ma mère travaillait, et nous nous rendions à notre
domicile commune de . Alors que nous circulions sur le CD et au moment
où nous avons passé le pont de , assise côté passager avant, j'ai tourné
la tête vers la droite, à cette instant j'ai remarqué à une distance indétermi-
née dans le ciel, plusieurs sphères de lumières blanches et bleutées, certaine-
ment entre cinq et dix ; elles étaient assez rapprochées les unes des autres à
une distance équivalente de chacune d'entre elle.

""" Nous avons passé le pont, puis nous avons traversé le carrefour et nous
sommes engagés sur le CD en direction d' ; nous nous sommes aperçu que
l'ensemble lumineux nous suivait. Jusqu'à la sortie de , le phénomène nous
a suivi sur notre droite. Il se déplaçait à la même vitesse que nous. Lorsque
nous ralentissions, il ralentissait et à l'inverse reprenait de la vitesse si
nous accélérions. En passant devant le Château de le phénomène nous a
contourné par la gauche puis est revenu sur notre droite.

""" Nous avons regagné notre domicile et avons prévenu mon père qui dormait.
Il s'est muni de son caméscope et a filmé la scène de notre terrasse.

""" Sur notre terrasse, nous avons remarqué le même phénomène, mais beaucoup
moins nettement inscrit dans le ciel. L'objet ne paraissait pas constitué de
matière mais plutôt formé de lumière, il s'agissait toujours de quelques boules
sphériques lumineuses de couleur bleu et blanche. Elles ne paraissaient pas
reliées entre elles. Le phénomène paraissait assez proche et bas dans l'atmos-
phère. La nuit était très étoilée. Je n'ai pas fait attention s'il y avait la
lune. De sur la terrasse nous avons constaté que le phénomène disparaissait
pendant à peu près une minute puis réapparaissait soit au même endroit, soit
ailleurs.

SI : Je ne peux confondre ce phénomène avec un rayon laser du style de ceux
utilisé dans les concerts ; il ne s'agissait aucunement d'un rayon partant du
sol et allant vers le ciel.

""" Notre chien, un colley, n'a eu aucun comportement bizarre pendant les
faits.

""" A aucun moment, le phénomène n'a semblé vouloir atterrir.

""" Ses mouvements dans le ciel se faisaient en ligne et les lumières
tournaient sur elles mêmes et effectuaient un tour complet en deux à trois
secondes, le phénomène se déplaçait lentement à la même vitesse que le véhicule.

""" Le phénomène lumineux était à mon avis long comme plusieurs bus placés
les uns derrières les autres, haut comme un immeuble de trois ou quatre étages.

""" L'objet ne faisait pas de bruit. Les couleurs de l'objet sont restées les

La personne entendue

L'enquêteur

Compagnie :

Unité :

BT

C.U.

- PV 00586/93

PROCES - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

AUDITION

N° PIÈCE

5

N° FEUILLET

2

mêmes, nous n'avons ressenti aucune chaleur, ni aucune baisse de température. Il y avait du vent. Nous n'avons ressenti aucun trouble physique si ce n'est la surprise de l'évènement. Comme je l'ai dit, le chien n'a eu aucune réaction. " " " nous n'avons aperçu aucun sorte de vie, ni perçu aucun signe ou message. Nous n'avons pas essayé de faire de signaux ; simplement, j'ai actionné l'interrupteur de l'éclairage extérieur de la maison par intermittance lorsque le phénomène s'est éloigné pour le faire revenir. Il est revenu deux fois mais n'est pas resté. Il a disparu d'un seul coup de l'horizon. " " " tout cela a duré jusqu'à environ 3 heures du matin. " " " L'objet est apparu au sud et a disparu à l'ouest.

A , le onze décembre mil neuf cent quatre vingt treize, à 12H30. Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher." La personne entendue L'enquêteur

1
UNITÉ

BT
PROCÈS-VERBAL (N°ANNEE)

586/93

De témoin

N° PIÈCE

6

N° FEUILLET

1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

Voir PV de Synthèse

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour Cinq janvier mil neuf cent quatre vingt quatorze à dix heures,
nous soussigné(s) bureau de notre unité,
B P, Gendarme A.P.J. Cie de, en résidence à
vu les articles 20 ET 75 à 78 - - - - - du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

S. S.
SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS) NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

F.
FILIACTION DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS SITUATION DE FAMILLE

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

étudiante

qui déclare: -----

--- Dans la nuit du 10 au 11 décembre 1993 vers 01H30 j'ai été témoin d'un fait particulier. J'ai vu dans le ciel un objet lumineux qui me suivait. Lorsque je dis que l'objet me suivait en fait il se trouvait au-dessus de moi légèrement sur ma droite. Pour moi c'était haut, au-dessus de 300 mètres d'altitude. ---

--- J'ai vu ce phénomène avant d'arriver à sur CD et cela m'a suivi jusqu'à mon domicile. A un moment je me suis arrêtée sur la place de j'ai éteint mon moteur mais pas mes phares, je suis descendue et là l'objet a disparu. Par la suite en repartant j'ai revu l'objet à la sortie de environ 500 mètres plus loin. ---

--- Je ne peux pas dire si cela faisait du bruit. La couleur était bleue lumineux. Je n'ai pas vu de matière. La lumière ne se projetée pas sur le sol il y en avait environ six en forme de cercle. ---

---Cela ne s'est pas posé sur le sol. ---

--- Le 15 décembre 1993 à 15 heures 10. ---

--- Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher. ---

La personne entendue.

L'A.P.J.



BRIGADE

P.V. N° 586 du 14/12/1993

Affaire : C.V.N.I.

Pièce n° 7

LE 15/12/1993

Madame A

J

Gendarmerie

Messieurs les gendarmes

Veillez trouver une explication plausible, suite à l'article qui a paru sur la du 14/12/1993.

Par lequel certaines personnes auraient vu des O.V.N.I..S, entre et

Je peux dire que mes enfants ainsi que mon mari et moi-même avons vu ces lueurs bleutées dans le ciel et que nous les voyons tout les samedi et vendredi soir.

Ces lueurs bleutées, sont dues au laser que projette une "Boite de nuit" a prêt de

Ce club s'appelle le" ', lorsque le laser donne toute sa puissance, projette des reflets lumineux à travers les vitres du club, ce laser étant mobile envoie ces reflets de lumière bleutées verticalement en tournant.

Ces lueurs sont une source de chaleur qui en montant vers le ciel se trouvent prisonnières des gouttelettes de brouillard ou de brume qui forment des petits nuages bleutés; qui par la suite tournent en rotations au dessus de notre tête, haut dans le ciel.

Ces lueurs bleues ne sont visibles que quelques secondes car dès que la condensation de chaleur est refroidie par le brouillard, ces lueurs disparaissent. "Ce n'est qu'un effet optique"

Pour plus d'information demandé l'avis d'un physicien.

Madame A

J

N.P: Veillez m'exuser des fautes ,mais je suis pressée merci!

Compagnie :

Unité :

BT

PROCES - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

AUDITION

N° PIÈCE N° FOLIOLET

8

C.U. PV 00586/94

Nous soussigné : Gendarme B P , APJ, en résidence à

Vu les articles: 20 et 21-1 du CPP

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant à , au bureau de notre unité, entendons:

C J , 40 ans,
né le à
demeurant

divorcé, Gérant de discothèque, nationalité française.

qui déclare le onze janvier mil neuf cent quatre vingt quatorze
à huit heures et quarante deux minutes: "-----"

"-----" Je suis gérant de la discothèque "-----" à

depuis mars 1988. J'ai fait installer un projecteur d'ambiance extérieur au mois
d'octobre 1993. Il s'agit d'un projecteur de type SKY ROSE distribué par
à Sa portée théorique est de 4 à 12 km ; en pratique, par des
temps clairs avec un peu de brume, à une vingtaine de kilomètres.-----

"-----" Il s'agit d'un faisceau concentré dont la puissance de la lampe est de
2 500 W ; A l'intérieur du projecteur il y a un prisme pour l'effet lumineux
qui se concrétise par des petits faisceaux de couleur blanche ou bleue.-----

"-----" Pour prévenir l'installation de mon projecteur j'ai fait une demande
auprès de la Préfecture d' qui m'a répondu par l'affirmative. Je
vous remets la photocopie de la lettre de la préfecture.-----

"-----" Je suis certain de mes propos ; le phénomène lumineux a été provoqué par
mon projecteur dans la nuit du 10 au 11 décembre 1993 et dans la nuit du 17 au
18 de ce même mois. Le projecteur est branché de 22H30 à 03H00 du matin.-----

"-----" Il est évident que ce phénomène se reproduira selon la météo qu'il fera.-----

A , le onze janvier mil neuf cent quatre vingt quatorze, à 09H00.
Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-
dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.
La personne entendue L'A.P.J.

586 4112.93
- Pièce n°8 feuillet n°2

PREFECTURE

Monsieur C

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES
BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION

RÉF.
TÉL.
AFFAIRE SUIVIE PAR

Mme M /JP

15 NOV. 1993

Monsieur,

Par correspondance en date du 23 septembre dernier vous m'informez de votre projet d'installer un projecteur extérieur, à titre permanent, sur votre discothèque " " à

J'ai l'honneur de vous faire savoir que je n'ai, en ce qui me concerne, aucune objection à formuler quant à la réalisation de cette animation lumineuse, M. le Commandant de la base aérienne et M. le Délégué régional de l'aviation civile pour la région " " n'ayant émis aucune restriction à l'installation de ce type de matériel dans les conditions d'emploi précisées dans la notice jointe à votre demande.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Préfet,

Pour le Préfet, Commissaire de la République
Le Directeur de l'Administration Générale



ULTRALITE

SKY ROSE

SKY ROSE est un projecteur léger conçu pour une utilisation en extérieur et à chaque fois qu'une forte luminosité est requise, par exemple dans les théâtres, cinéma, télévision, etc..

Ses faisceaux, extrêmement puissants, bénéficient d'une mise au point parfaite à partir d'une source lumineuse quasi solaire (ampoules HMI 575, 1200, 2500). Les faisceaux tournent à 360° avec une capacité de balayage de 175°.

Alimentation électrique 220/240 V 50 Hz

La version 2500 est rephasée.

Commande manuelle et par télécommande analogique 0. / 10 V permettant un choix de

- vitesses des faisceaux rotatifs
- largeurs du balayage horizontal
- vitesses du balayage horizontal
- effets stroboscopiques et suppression du faisceau.

Le cône de lumière de 22° est largement visible même à grandes distances et dépend de l'ampoule utilisée (OSRAM). Visible de 7 à 12 km.

Ce projecteur, fabriqué en acier plaqué zinc avec émail résistant aux intempéries peut être placé sur roulettes ou sur support en acier (sur structure aérienne). Une horloge électromécanique peut être rajoutée, sur la version la plus solide, pour les besoins de la location.

DIMENSIONS : L 470 x
P 670 x H 740 mm

Cod. GR 027

Pour ampoule HMI 575

Poids : 42 kg

Cod. GR 028

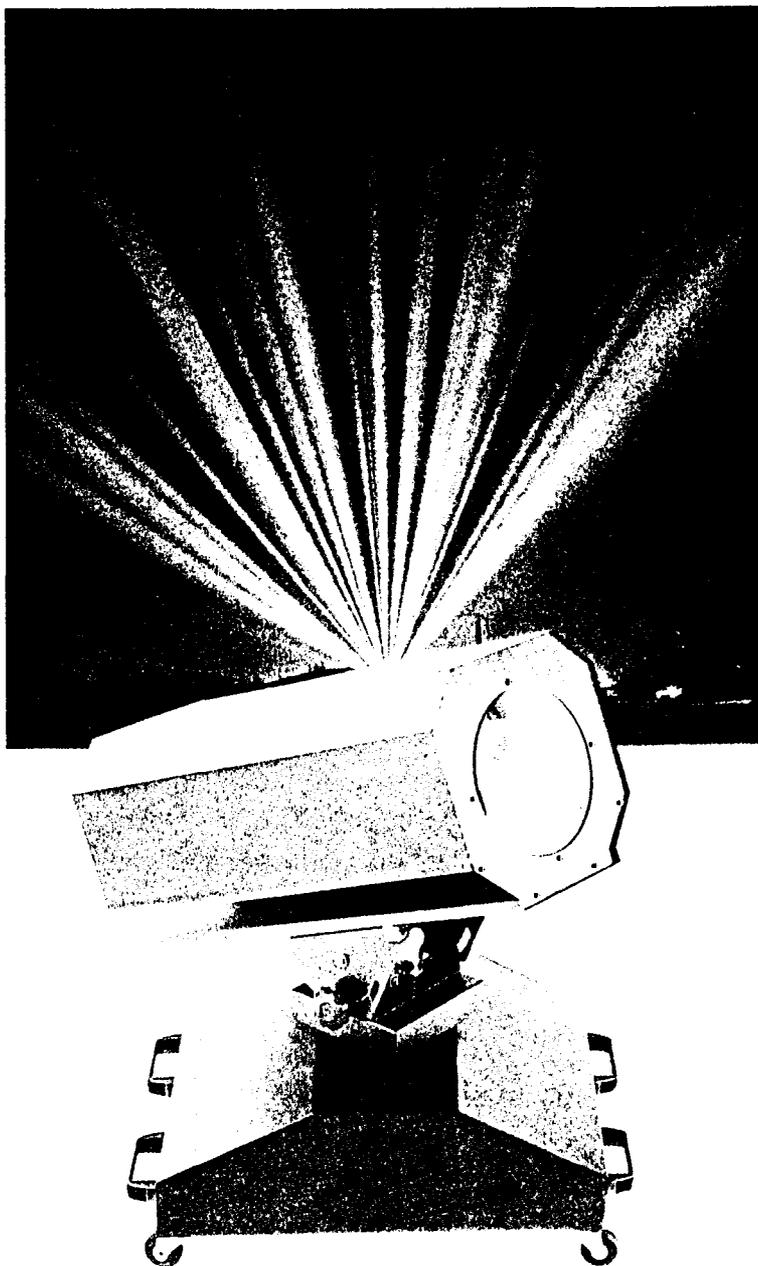
Pour ampoule HMI 1200

Poids : 45,5 kg

Cod. GR 029

Pour ampoule HMI 2500

Poids : 62 kg



SKY ROSE is a light projector conceived for outdoor use and also whenever a strong light output is requested as in theatres, film sets, television a.s.o.. Its extremely powerful beams, everyone perfectly focused come from a quasi-solar light source (575, 1200, 2500 HMI lamps) rotate for 360° and scan up to 175°. Main: 220/240 V 50 Hz. The 2500 version is rephased.

Control, both manual and analogic remote 0. / 10 V allows the choice of:

- speed of rotating beams
- width of horizontal scanning
- speed of horizontal scanning
- strobe effect and black-out.

The light cone of 22° is widely visible even at long distances, and depends on the lamp employed.

This projector, manufactured in zinc-plated steel, and weather proof enamel, can be positioned through castor wheels or with the use of steel connections (if used in flight-cases). A electro-mechanic clock can be added, in its stronger versions, for hire purposes. SIZES: W 470 x D 670 x H 740 mm

Cod. GR 027

for HMI 575 lamp

Weight: kg. 42

Cod. GR 028

for HMI 1200 lamp

Weight: kg. 45,5

Cod. GR 029

for HMI 2500 lamp

Weight: kg. 62